



FUN SINCE 1846

SOULET

PARTIE : JEUX

REP : JOUET

LIVRET DE GARANTIE

V 10 2025

Bienvenue dans notre guide des garanties Soulet. Le bois est un matériau naturel et vivant qui offre une grande diversité grâce à ses différentes essences. Chaque essence de bois a ses propres caractéristiques, ce qui rend nos collections uniques. Cependant, il est important de comprendre les différents traitements appliqués, nos bois peuvent être bruts, lasurés ou traités autoclave. Ces traitements influencent non seulement l'apparence, mais aussi la durabilité et l'entretien requis pour nos produits. Ainsi, nos garanties varient en fonction de ces traitements pour assurer une protection adaptée à chaque article. Dans ce guide, nous vous présentons les garanties spécifiques pour chaque type de traitement, ainsi que des conseils simples pour l'entretien de vos pièces en bois afin de préserver leur beauté et leur qualité au fil du temps.

Chaque produit de marque Soulet présenté sur le site <https://www.leroymerlin.fr/> indique ses principales caractéristiques et notamment la nature de son éventuel traitement.

Table des matières

1.	Les produits concernés par la garantie.....	3
a)	Les cabanes.....	3
b)	Les agrès	4
c)	Les aires de jeux	5
d)	Les produits divers.....	6
e)	Les portiques	7
f)	Les stations	8
2.	Réclamation – Retour des marchandises - Garanties.....	9
a)	Garantie légale.....	9
b)	Vices apparents, bris et non-conformité.....	9
c)	Vices cachés.....	10
d)	Conditions de stockage.....	10
e)	Conditions de pose et d'utilisation.....	10
f)	Garanties commerciales	11
i)	Les garanties des portiques, des stations et des aires de jardin en bois	11
ii)	Les garanties des cabanes	11
iii)	Les garanties des bacs à sable.....	12
iv)	Les garanties des tables	12
g)	Les exclusions de garantie commerciale	12
h)	Déposer une réclamation	13
3.	Les particularités du bois et conseils de traitement.....	14
i)	Conseils de traitement des produits bruts sans traitement.....	16
ii)	Conseils de traitement des produits lasurés	16
iii)	Conseils de traitement des produits traités autoclave.....	16

1. Les produits concernés par la garantie

a) Les cabanes

La présente garantie concerne les cabanes énumérées ci-dessous.

Elle est effective contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes.

Code Leroy Merlin	EAN	Référence Soulet	Description	Matière principale	Essence du bois	Traitement	Garantie
83387687	3598740048613	004861 504861	MAISONNETTE SARAH	BOIS	EPICEA	AUCUN	2 ans
84225005	3598740048736	004873 504873	MAISONNETTE SHOPPING	BOIS	EPICEA	AUCUN	2 ans
70279636	3155287860544	586054 786054	MAISONNETTE BOIS DUPLEX	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUCUN	2 ans
70076370	3155287857001	785700 585700	MAISONNETTE BOIS CYRIELLE AVEC AUVENT	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUCUN	2 ans
84225002	3598740048903	504890 004890	LDD MAISONNETTE PLAYA	BOIS	EPICEA	AUCUN	2 ans
84225003	3598740048712	504871 004871	LDD MAISONNETTE INDIAN	BOIS	EPICEA	AUCUN	2 ans
84225004	3598740048699	504869 004869	LDD MAISONNETTE PRINCESSE	BOIS	EPICEA	AUCUN	2 ans

b) Les agrès

La présente garantie concerne les agrès énumérés ci-dessous

Code Leroy Merlin	EAN	Référence Soulet	Description	Matière principale	Traitement	Garantie
85373536	3663586051575	S04056	GLISSIERE SEULE YULVO HAUTEUR 120CM	PLASTIQUE	AUCUN	2 ans
70322721	3155281069844	106984	GLISSIERE SEULE LONGUEUR 1M78	PLASTIQUE	AUCUN	2 ans

c) Les aires de jeux

La présente garantie concerne les aires de jeux énumérées ci-dessous.

Elle est effective contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes.

Code Leroy Merlin	EAN	Référence Soulet	Description	Matière principale	Essence du bois	Traitement	Garantie
83025015	3598740045230	004523 504523	LDD AIRE DE JEUX TENERIFE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025013	3598740045216	004521 504521	LDD AIRE DE JEUX MOALA	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
88831891	3598740054515	005451 505451	LDD AIRE DE JEUX NOUMEA	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
86881527	3598740055505	005550 505550	LDD OLYMPIC HERCULE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUCUN	2 ans
88831892	3598740055567	005556 505556	LDD OLYMPIC ODIN	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans

d) Les produits divers

La présente garantie concerne les produits divers (trampoline et bac à sable) énumérés ci-dessous.

Pour les produits en bois, elle est effective contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes.

Code Leroy Merlin	EAN	Référence Soulet	Description	Matière principale	Essence du bois	Traitement	Garantie
82946637	3598740045599	004559	LDD TRAMPOLINE D.305 CM	MULTIPLE		AUCUN	2 ans
82218768	3155287827141	782714 582714	LDD TABLE AVEC BAC SABLE SOULET	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUCUN	2 ans
83025016	3598740045261	004526 504526	LDD BAC A SABLE 118X118 PRE PERCE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUCUN	2 ans
83025019	3598740045278	004527 504527	LDD BAC A SABLE BANCS PRE PERCE	BOIS	PIN SYLVESTRE	LASURE	2 ans
68884774	3155287727175	772717	BAC A SABLE DOUBLE COQUILLAGE	PLASTIQUE		AUCUN	2 ans

e) Les portiques

La présente garantie concerne les portiques énumérés ci-dessous.

Elle est effective contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes.

Code Leroy Merlin	EAN	Référence Soulet	Description	Matière principale	Essence du bois	Traitement	Garantie
83025021	3598740044998	004499 504499	LDD PORTIQUE ROND GABIN	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025024	3598740045001	004500 504500	LDD PORTIQUE ROND SUZON	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025022	3598740045018	004501 504501	LDD PORTIQUE ROND JULIETTE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025023	3598740045025	004502 504502	LDD PORTIQUE ROND SUZANNE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
84516013	3598740044868	004486 504486	LDD PORTIQUE CARRE AMBRE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
84715759	3598740044875	004487 504487	LDD PORTIQUE CARRE ULYSSE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
84516034	3598740044882	004488 504488	LDD PORTIQUE CARRE PIERRE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans

f) Les stations

La présente garantie concerne les stations énumérées ci-dessous.

Elle est effective contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes.

Code Leroy Merlin	EAN	Référence Soulet	Description	Matière principale	Essence du bois	Traitement	Garantie
83025029	3598740045087	004508 504508	LDD STATION LAVANDE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025036	3598740045063	004506 504506	LDD STATION VIOLETTE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025027	3598740045124	004512 504512	LDD STATION JACINTHE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025034	3598740045070	004507 504507	LDD STATION TULIPE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
83025032	3598740045094	004509 504509	LDD STATION NARCISSE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
84715781	3598740044899	004489 504489	LDD STATION CARRE PRUNE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
84516004	3598740044905	004490 504490	LDD STATION CARRE FLEUR	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans
84715742	3598740044912	004491 504491	LDD STATION CARRE TREFLE	BOIS	PIN SYLVESTRE	AUTOCLAVE CLASSE 4	10 ans

2. Réclamation – Retour des marchandises- Garanties

a) Garantie légale

De manière générale, en cas de marchandise reconnue défectueuse ou non conforme, notre responsabilité de Vendeur est limitée soit au remplacement de la marchandise ou des pièces détachées selon la nature du produit à l'identique ou équivalent, ou soit à la valeur pour laquelle elle a été facturée. Aucun refus ou retour de marchandise pour non-conformité n'est possible sans que notre Société n'ait été en mesure de contrôler contradictoirement la réalité du grief selon les procédures et conditions décrites ci-dessous et sans accord préalable et écrit de notre Société.

Notre responsabilité pour les dommages indirects est exclue.

Nos garanties et notre responsabilité sont exclues en cas de modification d'un produit ou de sa destination.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client bénéficie d'un **délai de deux ans** à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur.

La garantie des composants, à savoir les agrès, seuls ou compris dans les produits, est comprise dans la garantie légale de deux ans.

b) Vices apparents, bris et non-conformité

La conformité à la commande doit impérativement être contrôlée au moment de la livraison. Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations pour les non-conformités non décelables à la réception doivent être formulées auprès de nos services par le biais d'un formulaire sur le site internet : <https://soulet.zendesk.com/hc/fr-fr/requests/new>. Le formulaire doit être complété intégralement et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives, dans les 30 jours suivant la réception ou la mise à disposition des produits, sous peine de déchéance et de fin de non-recevoir. Un formulaire incomplet ne peut pas constituer une réclamation valable.

Toute réclamation de manquant non constatée à l'arrivée et non mentionnée dans les réserves de la lettre de voiture sera rejetée.

Toute réclamation doit être motivée. Le Client devra laisser toute facilité à notre Société pour vérifier contradictoirement l'exactitude des vices ou non-conformité allégués, et y porter remède.

Le Client s'interdit de retourner les produits contestés sans accord préalable et écrit de notre Société.

Aucun produit ne peut faire l'objet d'un retour s'il n'est pas en parfait état de conservation et s'il ne se trouve pas dans son emballage d'origine. Les frais et risques du retour sont à la charge du Client.

En cas de réclamation justifiée, notre garantie est limitée soit au remplacement de la marchandise ou des pièces détachées selon la nature du produit à l'identique ou équivalent, ou soit à la valeur pour laquelle elle a été facturée.

Notre garantie pour vices apparents, bris, et non-conformité exclut expressément tous dommages et intérêts, frais ou indemnités de transport, de manutention ou de mise en œuvre. Le Client supportera les frais de toutes pièces envoyées au titre du SAV non réceptionnées ou réexpédiées.

c) Vices cachés

La réclamation pour vices cachés doit être présentée dans les huit jours à compter de sa découverte auprès de nos services par le biais d'un formulaire sur le site internet : <https://soulet.zendesk.com/hc/fr-fr/requests/new>. Un formulaire incomplet ne peut pas constituer une réclamation valable.

L'action pour vices cachés n'est plus recevable passé un délai d'un an.

Nous garantissons la remise en état ou le remplacement gratuit (à l'identique ou équivalent ou soit à la valeur pour laquelle il a été facturé) de tout produit ou de toute pièce défectueuse affectés d'un vice caché tenant à sa matière ou à sa fabrication.

Notre garantie pour vices cachés exclut expressément tous dommages et intérêts, frais ou indemnités de transport, de manutention, de mise en œuvre, de démontage, etc.

d) Conditions de stockage

Tout stockage des produits anormal ou non conforme aux spécifications indiquées par notre Société (tels que catalogue, fiche produit, notice, etc...) et aux règles de l'art est exclusif de toute garantie.

Il appartient au Client de s'assurer des conditions de stockage des produits et notre Société ne peut pas être responsable des désordres les affectant en cas de conditions de stockage anormales. Notre Société rappelle que les produits en bois de classe 3 et 4 doivent être déballés 48h avant le montage et stockés dans un endroit couvert et ventilé de manière à permettre au bois de s'adapter à la teneur en humidité de l'air ambiant. Les produits emballés en carton ou bois doivent être stockés à l'abri de toute humidité.

e) Conditions de pose et d'utilisation

Toute utilisation des produits anormale ou non conforme aux spécifications indiquées par notre Société (tels que catalogue, fiche produit, notice, etc...) et aux règles de l'art est exclusif de toute garantie. Il en est de même des défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par l'entretien défectueux, la pose ou tout autre événement qui nous est étranger. Nos produits sont à usage domestique exclusivement. Toute utilisation de nos produits en dehors de ce champ d'application, et notamment toute utilisation professionnelle ne pourra donner lieu à réclamation.

f) Garanties commerciales

Notre Procédure définit les garanties commerciales que nous accordons selon les catégories de produit, ainsi que les modalités et délais de mise en œuvre. En cas de réclamation justifiée, notre garantie commerciale est limitée au remplacement de la marchandise, ou des pièces défectueuses selon la nature du produit, à l'identique ou équivalent. Notre garantie commerciale exclut expressément tous dommages et intérêts, frais ou indemnités de transport, de manutention ou de mise en œuvre.

i) Les garanties des portiques, des stations et des aires de jardin en bois

Traitement	Garantie	Contre quoi ?
Autoclave classe 3	5 ans	Contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes
Autoclave classe 4	10 ans	
Brut sans traitement	2 ans	

ii) Les garanties des cabanes

Traitement	Garantie	Contre quoi ?
Autoclave classe 3	3 ans	Contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes
Autoclave classe 4	10 ans	
Brut sans traitement	2 ans	

iii) Les garanties des bacs à sable

Traitement	Garantie	Contre quoi ?
Autoclave classe 3	3 ans	Contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes
Autoclave classe 4	10 ans	
Brut sans traitement	2 ans	

iv) Les garanties des tables

Traitement	Garantie	Contre quoi ?
Autoclave classe 3	3 ans	Contre les champignons (basidiomycètes, pourriture cubique, fibreuse) et insectes
Autoclave classe 4	10 ans	
Brut sans traitement	2 ans	

g) Les exclusions de garantie commerciale

Les produits ne sont pas garantis pour les dommages résultant de :

- L'usure normale et graduelle inhérente aux produits, compte tenu de la durée de vie et du comportement communément admis pour des produits semblables ;

- Installation, et/ou utilisation, et/ou entretien du produit dans des conditions non raisonnablement prévisibles ;
- Fortes intempéries ;
- Catastrophes naturelles (exemples non exhaustifs : grêle, tempête, tornade, ouragan, blizzard, inondation ou effets d'un incendie) ;
- Non-respect des règles de l'art de mise en œuvre du produit et des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation du produit ;
- Utilisation abusive du produit ;
- Utilisation du produit à des fins d'usage non domestiques (exemples non exhaustifs : usage professionnel, public, etc...) ;
- Utilisation du produit dans des régions et/ou climats extrêmes (exemples non exhaustifs : haute montagne, climat désertique, climat tropical, etc.) ;
- Modification de tout type sur le produit ou de l'un de ses composants (y compris coupe du bois) ;
- Non-respect des informations et des consignes contenues dans les documents d'accompagnement du produit (exemple : notice) le cas échéant ;
- Utilisation non adaptée à la fonction première du produit ;
- Utilisation de composants périphériques non recommandés par Soulet ;
- Utilisation de produits d'entretiens et/ou décoration non recommandés par Soulet et/ou non adaptés ;
- Utilisation de pièces de rechange qui ne seraient pas d'origine et/ou de fournisseur différent ;
- Tout traitement additionnel apporté au bois non recommandé par Soulet et/ou non adapté ;
- Conditions de stockage en magasin non-conformes aux conditions de stockage raisonnablement prévisibles pour une conservation optimale de l'intégrité du produit, ni aux règles de l'art, ni aux spécifications indiquées par Soulet.

Les produits bruts sans traitement sont garantis sous réserve d'être protégé par le Client soit par une peinture soit par une lasure fongicide ou insecticide.

h) Déposer une réclamation

Pour toutes les questions SAV concernant une aide au montage, un produit défectueux, une commande de pièces détachées, vous pouvez contacter directement le service Client Soulet sur le lien suivant :

<https://soulet.zendesk.com/hc/fr-fr/requests/new>

Selon sa demande et pour son traitement le Client sera amené à renseigner : la référence produit concerné, la facture (si produit défectueux), ses commentaires / questions / remarques.

Toute réclamation incomplète et/ou accompagnée de pièces justificatives incomplètes et/ou hors délai ne permettra pas la mise en œuvre de nos garanties légales et commerciales.

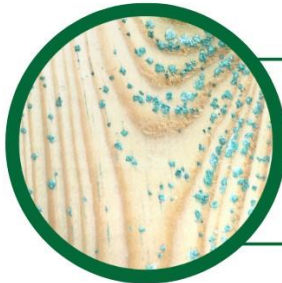
3. Les particularités du bois et conseils de traitement

Le bois est un matériau naturel vivant, et dont les dimensions, aspect, masse, forme, et teinte peuvent évoluer, sans modifier les propriétés ni la fonctionnalité ni la qualité du produit.

Certaines particularités du bois ne pourront donner lieu à des réclamations. En particulier :



Les moisissures superficielles : Le traitement autoclave permet une protection contre les attaques en profondeur de champignons et le pourrissement du bois. Néanmoins, il est possible que se développent en surface des champignons microscopiques, des tâches sombres peuvent alors apparaître sur le produit. De même, des champignons de surface peuvent se développer sur les produits en bois exotiques et laisser apparaître des tâches claires. Ces champignons n'affectent en rien les caractéristiques du produit. Ces champignons peuvent être enlevés par simple brossage.



Les remontées de sel : La remontée de sel est un phénomène dû au traitement autoclave. Suite à l'imprégnation en profondeur du produit, il est possible que de légères tâches vertes apparaissent. Bien que peu visibles, elles peuvent être éliminées par un ponçage léger du produit.



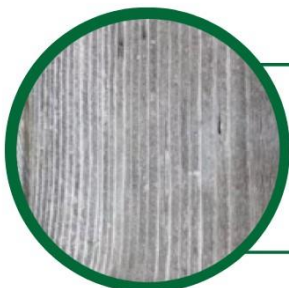
Les fentes : comme tout matériau organique, le bois vit et se modifie tout au long de la vie du produit. Les conditions d'exposition (notamment le taux d'humidité et la température) entraînent des phénomènes d'expansion et de rétraction du bois. Ces contraintes internes peuvent créer des fissures ou des fentes qui, même si elles sont visibles, ne remettent aucunement en cause les caractéristiques mécaniques du produit. Il ne faut surtout pas chercher à les boucher.



La résine : suite au traitement autoclave, ou même naturellement, la résine contenue au cœur du bois peut avoir tendance à remonter à la surface. Cette résine peut facilement être retirée par racle. Attention toutefois à utiliser un outil approprié sous peine de rayer le produit.



Les différences de teintes : en fonction des caractéristiques d'origine de l'arbre et/ou suite au traitement autoclave, des différences de teinte peuvent apparaître sur le produit. La différence s'estompera au fil du temps lors de l'utilisation du produit, mais il est possible d'appliquer une lasure pour masquer la variation.



Le grisaillement : l'altération de la teinte du bois est un phénomène naturel qui ne dégrade pas le produit. Tous les bois coupés s'oxydent. Exposés au soleil et aux UV, ils prennent une teinte « gris cendré » au bout de quelques mois, que ce soit en magasin ou après l'achat du produit par le consommateur. Pour préserver la teinte originelle, protéger le bois à l'aide d'un produit adapté et appliquer un dégriseur si nécessaire. L'entretien devra être régulier (au moins annuellement) pour éviter le grisaillement.



Les nœuds : toute essence de bois contient des nœuds, il s'agit-là de l'aspect naturel du bois. Leur taille et leur position varie suivant l'arbre d'origine dans lequel a été débité le produit. Ils ne remettent pas en cause la solidité du produit ou sa pérennité dans le temps.

Bois traité autoclave :

Bois déjà protégé. Vous pouvez appliquer une lasure pour des raisons esthétiques après 1 an d'utilisation.

Bois brut :

Bois à protéger avant toute utilisation, avec un produit adapté. Protection à renouveler tous les ans.

Bois avec lasure :

Bois à protéger après 1 an d'utilisation, avec un produit adapté, puis tous les ans.



Brossez le bois 1 fois par an.

i) **Conseils de traitement des produits bruts sans traitement**

Les produits sans traitement autoclave, sont séchés, mais nécessitent une application de lasure fongicide et insecticide de la part du Client dès la réception du Produit.

ii) **Conseils de traitement des produits lasurés**

Le bois lasuré est à protéger après 1 an d'utilisation, avec un produit adapté, puis tous les ans.

iii) **Conseils de traitement des produits traités autoclave**

Etant déjà protégé, le bois ne nécessite pas de traitement de la part du Client. Pour des raisons esthétiques, le Client peut appliquer une lasure, mais pas avant un an d'utilisation.

Suivi documentaire

Date	Statut	Changement	Id.
24/04/2024	Création		LDo
27/08/2024	Mise à jour	Mise à jour des garanties	LDo
20/02/2025	Modification	Mise à jour du lien zendesk Mise à jour du tableau des garanties	XA